

PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

Paru le Mardi 03 Août 2010

Lettre de lecteur



ÉNERGIE Myrisa Jones réagit à la colère de Mme Chevalley, sur le moratoire demandé début juillet par Pro Natura concernant les parc éoliens dans l'Arc jurassien.

Vous êtes fâchée? C'est de bonne guerre. Mais cessez vos comparaisons ridicules avec les pylônes électriques. Cet argument justifie-t-il d'après vous l'érection de centaines et de centaines de machines trois à quatre fois plus hautes? Pourquoi prenons-nous, à grands frais, la décision d'enterrer les lignes électriques, d'après vous?

De même pour la mise en opposition systématique de l'éolien industriel et du nucléaire qui est carrément mensongère! Car, vous savez très bien que les promoteurs de parcs éoliens, comme par exemple FMB, pour le Mont-Crosin, parlent de «production de niche», pour les 1000 à 1500 éoliennes géantes projetées, et qui vont définitivement détruire les derniers espaces de notre patrimoine naturel.

S'ils encouragent ainsi les parcs éoliens industriels, c'est qu'ils n'ont rien à craindre, puisque grâce à des personnes irresponsables comme vous – sur le sujet de l'éolien uniquement, je le précise – qui continuent à opposer nucléaire et éolien dans les médias, ils vont se faire beaucoup d'argent en passant et en gardant leur centrale nucléaire. Question de sécurité d'approvisionnement, pour les 30 ou 40 années à venir, que cela nous plaise ou non, pour que nos sociétés arrivent à prendre le virage des énergies renouvelables et des économies d'énergie, avec intelligence si possible. Ce qui n'est pas le cas de l'éolien industriel envisagé comme aujourd'hui.

Vous avez été avertie durant des mois, documents scientifiques et indépendants à l'appui, par beaucoup de personnes à juste titre préoccupées, que la quantité de projets prévus dans l'Arc jurassien était disproportionnée et scandaleuse.

De par la taille gigantesque des machines de 150 à 200 mètres, de par leur quantité disséminée en pleine nature, et enfin leur productivité médiocre à cause des régimes de vent. Vous ignorez sciemment la cartographie des sites éoliens de l'Arc jurassien réalisée par les opposants. (visible sur www.pro-crêtes.ch: le dessous des cartes). Est-ce «quelques éoliennes» comme vous continuez à le clamer partout avec désinvolture? Ou encore une simple question de «goût»?

Enfin, et malgré toutes vos tentatives de dénigrement, une information vraie sur leur impact environnemental et sonore, catastrophique pour les riverains et la faune, est en train d'émerger dans la presse et au sein de la population.

Chaque parc, qui sortira de terre, grâce uniquement à l'arrosage financier des quelques intéressés et à la tromperie des populations, notamment concernant les nuisances sonores et visuelles considérables au vu de la densité d'éoliennes prévue, provoquera la même révolte qu'à Saint-Brais, dans les Franches-Montagnes.

La distance autorisée de 300 mètres des habitations est une distance totalement insuffisante! Celle qui est désormais exigée, au regard du sacrifice consenti, et si ces parcs absurdes se construisent néanmoins, est de 1500 mètres pour les machines de 150 mètres et 2000 mètres pour les machines de 200 mètres, comme ailleurs dans toute l'Europe.

Vous ne pourrez plus dire, comme pour Saint-Brais «qu'une erreur a été commise et que c'est la faute du rocher» puisque là-bas, six nouvelles éoliennes, plus grandes encore, sont prévues,

dans les mêmes conditions et au mépris de la population. L'ADEV, exploitant les deux éoliennes, et la municipalité refusent de donner certaines pièces manquantes du dossier, malgré les demandes répétées et justifiées des habitants. Qu'ont-ils donc à cacher? Où est la transparence annoncée?

L'argent n'a pas d'odeur, c'est bien connu. Un million de chiffre d'affaires par éolienne et par année peut faire perdre le sens de la démocratie à plus d'un.

La demande de moratoire de Pro Natura est justifiée, au vu du comportement de Mme de Quattro et de ses services, qui refusent, comme vous, toute discussion et réflexion intercantonale concernant l'aménagement du territoire, le problème de covisibilité et de santé publique généré par les parcs éoliens industriels

MYRISA JONES,

Note : *Yverdon-les-Bains (VD)*